

Cette soutenance philosophique du 2 juillet 1666 eut vraisemblablement une influence considérable sur les destinées de Louis Jolliet. Elle le fit surtout remarquer de Talon — le plus grand des intendants de la Nouvelle-France — qui, par la suite, voulut utiliser son talent et son savoir-faire pour le service du Roi.

Les études du séminariste touchaient à leur terme. Louis Jolliet se décida à abandonner l'état ecclésiastique, et il débuta dans sa nouvelle carrière par un voyage en Europe (1667). Il fit la traversée sur le vaisseau de guerre *Saint-Sébastien*, qui ramenait M. de Tracy en France, et ce fut peut-être à l'instigation du « vice-roi » ou de l'intendant Talon, et dans le but de poursuivre certaines études spéciales, qu'il passa ainsi dans l'ancien monde. Ce voyage outre-mer était, dans tous les cas,

---

Presque en même temps que le Séminaire de Québec, avait été fondé à Paris le Séminaire des Missions-Etrangères. Dès le printemps de 1664, Mgr de Laval demanda l'affiliation de son séminaire à celui de Paris. L'union se fit le 29 janvier 1665: le Séminaire de Québec devenait une branche du Séminaire des Missions-Etrangères. Trouvant trop petit et d'une possession précaire le terrain acquis de la fabrique en 1663, Mgr de Laval acheta, le 10 avril 1666, de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, le terrain d'environ seize arpents qui joignait celui du séminaire et s'étendait jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Le 5 octobre suivant, il le céda au séminaire de Paris pour le séminaire de Québec. C'est dans la maison de madame Couillard que s'ouvrira, le 1er octobre 1668, le petit-séminaire dit de l'Enfant-Jésus. En attendant que l'on pût construire sur le terrain Couillard un édifice permanent « sur l'emplacement de l'église » et tout près du presbytère, dont elle n'était que l'agrandissement, une maison en bois, destinée à servir de grand séminaire, provisoire. Cette maison en bois — probablement celle que l'on voit à droite du presbytère, sur le plan de 1670 — portait l'inscription S.M.E. (*Seminarium Missionum Exterarum*).

Ce qui précède est emprunté, presque textuellement, à l'ouvrage de l'abbé Auguste Gosselin: *Les Normands au Canada: L'abbé Henri de Bernières, premier curé de Québec*. Un manuscrit de Monseigneur de Laval, conservé aux Archives du Séminaire et intitulé: *Eclaircissements sur les terres que possède le Séminaire de Québec tant à raison du presbitaire que de ce qu'il tient de la censive de l'église du dit lieu* donne quelques détails additionnels sur les premières constructions du Séminaire. Il mentionne « le corps de logis qui joint l'église et que le Séminaire veut bien faire servir à l'usage de la dite église tant pour les vestiaires que pour la décharge de la sacristie; « la petite maison où loge mademoiselle Glandelet, servant de cuisine en attendant que l'on pût la faire ailleurs », et où « Madame Dupont tenoit en pension des enfants qui servaient à l'église »; « entre la chapelle de la Sainte Famille et la sacristie, un petit appentis au dessous de la fenêtre de l'église qui était de colombage »: toutes constructions visibles sur le plan de 1670.]

une première et excellente préparation au cours d'hydrographie que Jolliet devait donner plus tard <sup>1</sup>.

Le *Saint-Sébastien* quitta la rade de Québec le 28 août 1667.

Quels étaient alors les projets du futur explorateur ? Nul ne peut le dire avec certitude ; mais les événements prouvèrent qu'ils n'avaient rien que de noble et de viril. Jolliet était de la race des forts, et chez les hommes d'élite la vertu et la force sont inséparables. « Ce fut sans doute avec une profonde sagesse, dit Joseph de Maistre, que les Romains appelèrent du même nom la force et la vertu. Il n'y a en effet point de vertu, proprement dite, sans victoire sur nous-mêmes, et tout ce qui ne coûte rien ne vaut rien ». Les combats intérieurs sont souvent les plus difficiles à soutenir ; et l'histoire, qui d'ordinaire ignore ces combats, ne connaît pas complètement les héros dont elle parle et n'en donne que des images imparfaites.

[1. Lire, soit sur l'original reproduit en hors-texte, soit dans l'appendice B, le précieux « Mémoire de ce qui m'a été fourni depuis le mois d'octobre 1667 jusqu'au mois de novembre 1668 par Monseigneur de Laval dans ma nécessité ». Nous en devons la publication à l'aimable autorisation du Séminaire de Québec. — Louis Jolliet avait-il quitté l'état ecclésiastique, quand il « partit pour France ». Est-ce « à l'instigation du vice-roi et dans le but de poursuivre certaines études spéciales » qu'il s'y rendit, ou sur les conseils de Mgr de Laval et pour régler un problème personnel ? Tout comme le recensement de 1666, celui de 1667 déclare Louis Jolliet « clerc d'église » (Cfr. B. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, IV, pp. 52 et 65). Mais il a pu quitter le séminaire après l'enregistrement, et la date initiale de la période couverte par le mémoire (octobre 1667), avec la mention de « sa nécessité » laissent entendre un changement profond. Mgr de Laval aide Louis Jolliet « dans sa nécessité » : il lui prête mille quarante-cinq livres « tant pour hardes que pour nourriture », il accepte que monsieur Charles de Lauzon-Charmy, retourné en France l'année précédente, lui en avance en son nom ; il l'envoie loger, à Paris, chez son ami et grand-vicaire en France, M. Poitevin, curé de Saint-Josse. Parti au plus tôt à la fin d'août 1667, Louis Jolliet était de retour à Québec en octobre 1668. Durant les sept ou huit mois qu'il passa en France, soit à Paris, soit à La Rochelle, il n'eut guère le temps de « poursuivre certaines études spéciales ». Aussi le but de son voyage en France reste-il incertain. De toutes façons, Mgr de Laval en tête, tous s'unissaient pour venir en aide au brillant et sympathique jeune homme, dans son impasse. — On verra, en lisant, dans l'appendice B, l'acte de vente de la terre des Jolliet à Mgr de Laval, le 8 octobre 1668, et les autres documents s'y rapportant, comment Louis Jolliet put rembourser son illustre bienfaiteur. Il y aurait d'ailleurs sur toutes les relations qu'eurent, de 1659 à 1700, Mgr de Laval et Louis Jolliet, une intéressante étude à entreprendre.]

## CHAPITRE DEUXIÈME

Au pays des grands lacs — Les mines de cuivre du lac Supérieur — Rencontre de Jolliet avec l'abbé de Gallinée, l'abbé Dollier de Casson et Robert Cavelier de La Salle au lac Ontario — Prise de possession des pays de l'Ouest par Daumont de Saint-Lusson — Un discours du Père Allouëz — Le *Te Deum* au Sault Sainte-Marie (14 juin 1671).

**D**ES son retour à Québec, en 1668, Louis Jolliet s'occupa d'organiser une flottille de quatre canots pour un voyage au pays des grands lacs, où il se rendit avec le sieur Jean Péré et un certain nombre d'hommes engagés comme canotiers, hommes de peine ou commis. Ce voyage n'avait pas, comme on a paru le croire, un but exclusivement scientifique. Jolliet emporta avec lui des marchandises françaises, pour échanger contre des pelleteries avec les Sauvages; et s'il est vrai que M. de Courcelles lui donna, aussi bien qu'à Péré, la mission d'examiner les gisements de cuivre du lac Supérieur, la faible indemnité qu'il reçut (400 livres) indique suffisamment que ce n'était pas là le but principal de son voyage<sup>1</sup>.

Le gouverneur et l'intendant connaissaient depuis leur arrivée dans la Nouvelle-France l'existence de ces mines de cuivre du lac Supérieur, dont les missionnaires disaient

---

[1. La livre française valait de 18 à 20 sous, ce qui donnerait une indemnité de \$80.00. Il faut dire cependant que le pouvoir d'achat du sou était alors quatre ou cinq fois plus grand qu'aujourd'hui.]

merveille, et que les américanistes du dix-neuvième siècle nous représentent comme ayant été connues et exploitées, dès les temps pré-historiques, par les « Mount Builders <sup>1</sup> ».

L'intendant écrivait au Roy, à la date du 2 novembre 1670: « Le cuivre que j'envoie, tiré du lac Supérieur et de la rivière Nantaouagan, fait connoistre qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit cette matière, la plus pure qu'on puisse désirer, dont plus de vingt Français ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cens <sup>2</sup>. Les Pères Jésuites se servent, chez les Outaouas, d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant. Il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres destachées. »

Revenons un peu sur nos pas.

Le 11 novembre 1669, Jean-Baptiste Patoulet, secrétaire de l'intendant, écrit au ministre: « Les sieurs Jolliet et Péré, auxquels M. Talon a fait payer, à l'un 400 livres et à l'autre 1000 livres, pour aller connoistre si la mine de cuivre qui se trouve au-dessus du lac Ontario et dont vous avez vu quelques morceaux est abondante, facile à extraire et à faire descendre icy, ne sont pas encore de retour. Le premier devoit l'estre dans tout le mois de septembre dernier; et cependant on n'en a aucune nouvelle, de manière qu'il faut remettre à l'année prochaine à vous donner une connoissance certaine du fruit qu'on devra attendre de la dite mine. »

Jolliet arriva à Québec peu de temps après. Il n'avait pas réussi à découvrir la mine, la « source », comme disait

1. Voir « Relations des Jésuites », année 1660. Voir aussi l'importante relation du Père Le Mereier sur les « Propriétez et Raretez qui se trouvent dans le lac Supérieur ». (Année 1670).

2. In 1843, the so-called « Copper Rock of Lake Superior » was transported from its original locality on Ontanagan River. Its weight was estimated at 6,000 to 7,000 pounds, and its purity at 95 per cent. It was placed in the Smithsonian Institution at Washington, D.C. (« The Jesuits Relations and allied documents »; note in volume 50),

Talon, du cuivre du lac Supérieur, mais il avait recueilli des renseignements précieux sur le pays qu'il avait exploré, et avait laissé chez les Outaouacs son compagnon, Jean Péré, qui devait continuer ses recherches <sup>1</sup>.

Pendant son voyage, Jolliet avait échangé des marchandises européennes contre des fourrures, et il s'était aussi employé avec succès à prévenir un conflit entre Iroquois et Outaouacs. L'ascendant qu'un homme aussi jeune sut prendre en cette circonstance sur l'esprit des Sauvages est d'autant plus étonnant qu'il les voyait pour la première fois. Il est vrai qu'il avait invoqué le nom d'Ononthio, et que le gouverneur de la Nouvelle-France avait une grande autorité parmi ces peuples.

L'abbé de Gallinée <sup>2</sup>, dans le récit de son voyage de 1669-70, donne quelques détails sur la rencontre qu'il fit de Louis Jolliet dans les régions de l'ouest. « Environ le 22 septembre (1669), écrit-il,... nous apprîmes qu'il estoit arrivé deux François au village où nous allions, qui venoient des Outaouacs et en ramenoient un prisonnier iroquois.

« Ces nouvelles nous surprirent parce que nous ne pensions pas qu'il y eust aucun François en campagne de ce côté-là. Cependant deux des plus considérables nous quittèrent pour aller recevoir ces nouveaux hostes, et nous poursuivîmes le lendemain notre chemin avec la fatigue que vous pouvez penser, quelquefois dans l'eau à mi-jambe, outre l'incommodité des fardeaux...

---

1. Dans un mémoire adressé au Roy portant la date du 10 novembre 1670, Talon se plaint de ne pas recevoir de Péré les « éclaircissements » qu'il en attendait. Le coureur de bois était resté au Sault Sainte-Marie, d'où il n'écrivait que « fort obscurément ». Il finit cependant par faire des découvertes minières assez importantes. D'après M. Benjamin Sulte, c'est ce même Péré qui, au mois de juin 1687 enleva de Cataracoui les Iroquois que l'on envoya en France et « dont on fit des forçats sur les galères de Marseille ».

2. L'abbé Brehan de Gallinée, du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Il était alors diacre et appartenait au diocèse de Rennes, en Bretagne.

« Enfin nous arrivâmes à Tinaouataoua <sup>1</sup> le 24 septembre, et trouvâmes que le François qui était arrivé le jour précédent estoit un nommé Jolliet, qui estoit parti avant nous de Montréal avec une flotte de quatre canots chargez de marchandises pour les Outaouacs, qui avait eu ordre de M. le Gouverneur de monter jusque dans le lac Supérieur pour découvrir où estoit une mine de cuivre dont on voit icy des morceaux qui n'ont presque pas besoin d'estre raffinez, tant le cuivre est bon et pur; après avoir trouvé cette mine, de chercher un chemin plus facile qu'à l'ordinaire pour le pouvoir apporter au Montréal. M. Jolliet n'avait pu voir cette mine à cause que le temps le pressoit pour son retour, mais ayant trouvé aux Outaouacs des prisonniers que ces peuples avoient faits sur les Iroquois, il leur dit que l'intention d'Onontio estoit qu'ils vécussent en paix avec les Iroquois, et leur persuada d'envoyer aux Iroquois un de leurs prisonniers, en tesmoignage de la paix qu'ils voulaient avoir avec eux.

« Ce fut cet Iroquois qui montra à M. Jolliet un nouveau chemin que les François n'avoient point sceu jusques alors pour revenir des Outaouacs dans le pays des Iroquois. Cependant la crainte que ce Sauvage eut de retomber entre les mains des Antastoes, luy fit dire à M. Jolliet qu'il fallait qu'il quittast son canot et marchast par terre plustost qu'il n'eust fallu, et même sans cette terreur du Sauvage, M. Jolliet eust pu venir par eau jusques dans le lac Ontario, en faisant un portage de demilieu pour éviter le grand sault dont j'ay déjà parlé <sup>2</sup>, mais enfin il fut obligé par son guide de faire cinquante

---

1. Le Village de Tinaouataoua, ou Tenaoutaoua, était situé à l'extrémité ouest du lac Ontario, au fond de la baie de Burlington, dans le voisinage de la ville actuelle de Hamilton.

2. La Chute de Niagara.

lieues par terre, et abandonna son canot sur le bord du lac Erié...

« M. Jolliet nous fit offre d'une description qu'il avoit faite de sa route depuis les Outaouacs, que j'acceptay, et la réduisis dès lors en carte marine, qui nous a beaucoup appris pour nous conduire<sup>1</sup>... M. Jolliet me fit bien le plaisir de m'enseigner pareillement le lieu où estoit son canot, parce que le mien ne valoit plus rien, ce qui me fesoit résoudre à tascher de l'avoir le plus tost que je pourrois de peur que quelques Sauvages nous l'enlevast. »

L'abbé de Gallinée avoit entrepris son voyage avec l'abbé François Dollier de Casson, prêtre sulpicien de Montréal, un ancien officier d'artillerie, natif de Nantes, en Bretagne, et avec le célèbre Robert Cavelier de la Salle, qui étoit alors peu connu. Celui-ci abandonna ses compagnons à Tenaoutaoua, et se dirigea, avec quatorze hommes, vers la rivière Ohio, dont il fit la découverte, et sur laquelle il navigua jusqu'à un sault situé au-dessus de Louisville, entre l'Indiana et le Kentucky. Plus tard, en 1682, Cavelier de la Salle devoit découvrir les bouches du Mississipi.

Jolliet avoit envoyé quelques-uns de ses hommes chez les Poutéouatamis, « où il n'y avoit jamais eu de missionnaires ».

Les Poutéouatamis étoient des Sauvages de langue algonquine établis dans le voisinage de la Baie Verte<sup>2</sup>, où demeurait la nation des Puans. Ceux-ci étoient origi-

---

1. Dans les cartes marines, les méridiens et les parallèles sont représentés par des lignes droites. On appelle aussi ces cartes géographiques « cartes réduites », ou « cartes de Mercator » du nom du géographe flamand du seizième siècle qui les a imaginées ou tout au moins qui en a vulgarisé l'usage.

2. Baie des Puans, — Grande Baie, — Green Bay, — Baie Verte; le Père Alloué donna le nom de Baie Saint-François-Xavier, en 1670; elle est située au nord-ouest du lac Michigan.

naires d'un pays éloigné où l'eau était salée — tout au moins où il y avait des salines, et le mot Puans était une mauvaise traduction d'un mot sauvage qui signifiait « les gens de l'eau salée ».

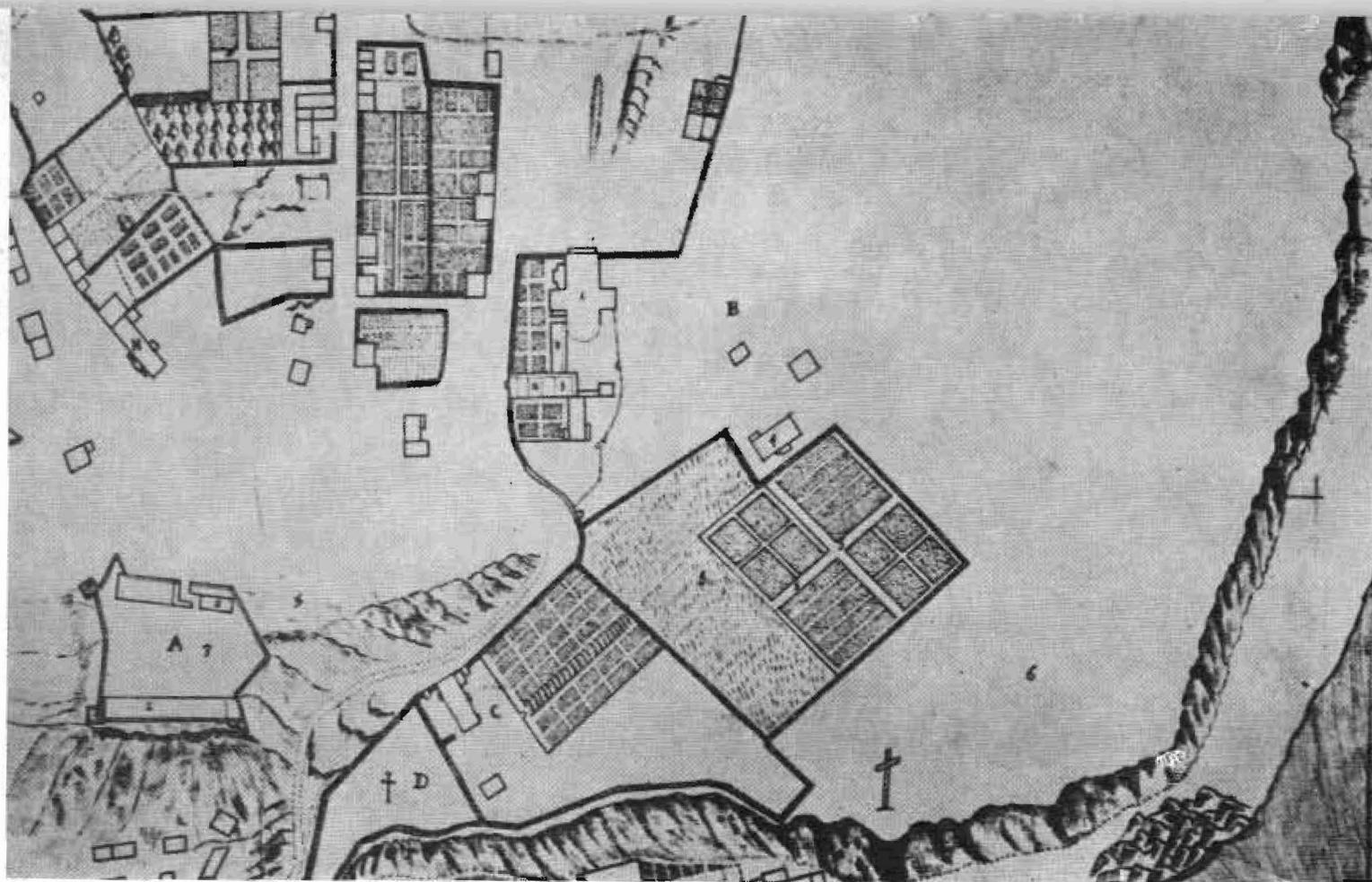
C'est dans ce voyage de 1668-69 que Jolliet rencontra, au sault Sainte-Marie, le Père Jacques Marquette, de la Compagnie de Jésus, qu'il avait sans doute connu auparavant à Québec <sup>1</sup>. Les Relations nous apprennent que le missionnaire et l'explorateur, tous deux jeunes, zélés, intelligents et braves, s'entretinrent dès lors du projet d'aller explorer les fertiles contrées situées au midi des lacs Supérieur et Michigan, et de tâcher d'atteindre cette « grande rivière » — Mitchi Sipi — dont le nom revenait souvent dans les récits des Sauvages, mais qu'aucun Français n'avait vue encore.

Nous avons dit que Jolliet était revenu à Québec vers la fin de l'année 1669 <sup>2</sup>. Dès l'année suivante il retournait dans l'Ouest pour y faire la traite, et il se trouvait au centre des pays habités par les Outaouacs ou Algonquins supérieurs — au Sault Sainte-Marie — le 4 juin 1671, lors de la célèbre réunion des représentants des nations établies sur les bords des lacs Michigan, Huron et Supérieur, et même de quelques nations des pays voisins de la Baie d'Hudson.

Cette réunion, convoquée par M. de Saint-Lusson et par l'interprète Nicolas Perrot, qui l'accompagnait, revêtit un caractère de solennité extraordinaire. Voici le procès-verbal de ce qui se passa en cette circonstance :

1. Le Père Marquette était arrivé à Québec le 20 septembre 1666, et en était parti le 10 octobre de la même année, afin de se rendre aux Trois-Rivières « pour estre escholier du P. Drüillettes en la langue montagnaise ».

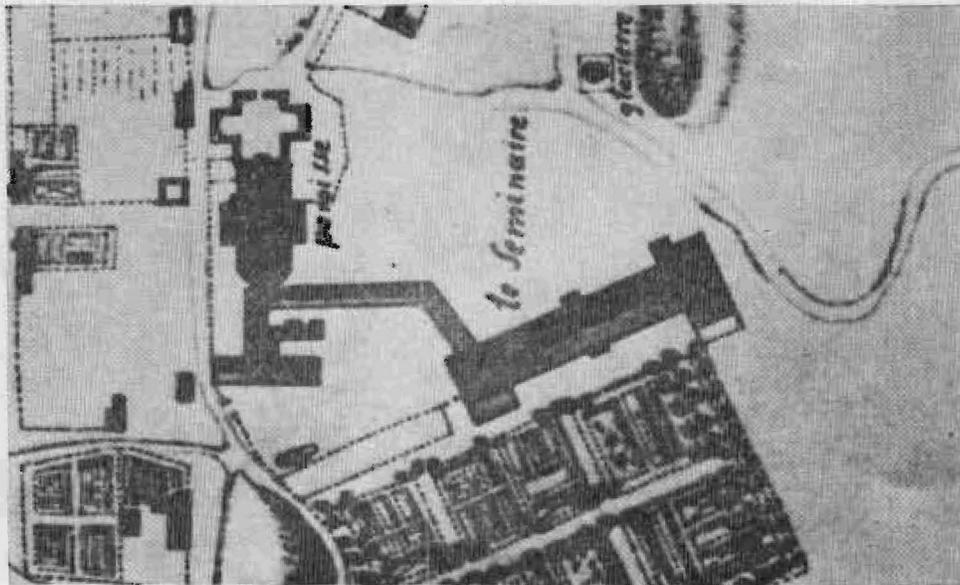
[2. Le R. P. Jean Delanglez, S.J., est d'avis que le Jolliet envoyé dans l'ouest par Talon en 1668 et rencontré par de Gallinée et Dollier de Casson en 1669, c'est Adrien. Louis n'y serait allé pour la première fois qu'en 1670. Cfr *Mid-America*, January 1945: Louis Jolliet — Early years (1645-1674).]



UNE PARTIE DE LA HAUTE VILLE EN 1670.

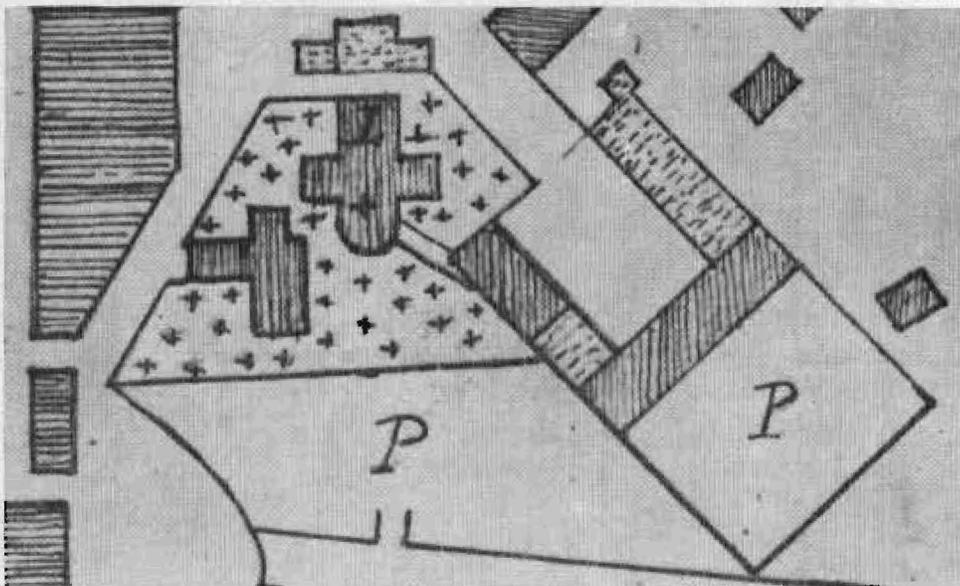
A) *Le fort*: 1. Logis du Gouverneur; 2. Corps de garde; 3. Cour; 4. Guérites; 5. Batteries. — B) *Le Séminaire*: 1. L'église paroissiale; 2. Logis de l'évêque; 3. Logement des Ecclésiastiques (ou Grand Séminaire); 4. Petit-Séminaire de l'Enfant-Jésus (dans la maison de madame Couillard); 5. Jardin; 6. Clos avec « le Croix du Sault-au-Matelot ». — C) Logis de l'intendant Talon. — D) Le cimetière avec sa croix. — N) Palais de justice.

LES DÉVELOPPEMENTS DU SÉMINAIRE DE 1675 À 1700.



EXTRAIT DU PLAN DE VILLENEUVE (1685)

La maison Couillard a disparu. Depuis 1677, les Pensionnaires sont logés dans l'édifice « à angle droit avec la paroisse et attendant au chevet de l'église » — Le grand corps de logis, commencé en 1678, abrite, depuis 1681, le Grand Séminaire. Un corridor réunit les deux maisons.



EXTRAIT D'UN PLAN LEVÉ EN 1693.

On y voit: le corps de logis du Grand Séminaire, le Petit Séminaire définitif, le chemin (ouvert?) qui rejoint l'église, l'espace réservé à la chapelle commune commencée en 1693, achevée en 1698. Autour de l'église, les nouveaux cimetières. En P, les jardins.

## PROCÈS-VERBAL

de la prise de possession des pays de l'Ouest.

« Simon-François Daumont, escuyer, sieur de Saint-Lusson, commissaire subdélégué de Mgr l'Intendant de la Nouvelle-France pour la recherche de la mine de cuivre au pays de Outaouacs, Nez-Percez, Illinois et autres nations sauvages découvertes et à découvrir en l'Amérique Septentrionale du costé du lac Supérieur ou mer Douce.

« Sur les ordres que nous avons reçus de Mgr l'Intendant de la Nouvelle-France, le 3<sup>e</sup> septembre dernier, signez et paraphez: « Talon », et au dessous: par Mgr « Varnier », avec paraphe, de nous transporter incessamment au pays des sauvages Outaouacs, Nez-Percez, Illinois, et autres nations découvertes et à découvrir en l'Amérique Septentrionale, du costé du lac Supérieur ou mer Douce, pour y faire la recherche et découverte des mines de toutes façons, surtout de celle de cuivre, nous ordonnant au surplus de prendre possession au nom du Roy de tout le pays habité et non habité où nous passerions, plantant à la première bourgade la Croix pour y produire les fruits du Christianisme, et l'Escu de France pour y assurer l'autorité de Sa Majesté, et la domination Française; Nous, en vertu de nostre commission, ayant fait nostre premier débarquement au village ou bourgade de Sainte-Marie du Sault, lieu où les Révérends Pères Jésuites font leurs missions, et les nations des sauvages nommés Achipoés, Malamechs, Noquets, et autres, font leurs actuelles résidences, nous avons fait assembler le plus des autres nations voisines qu'il nous a esté possible, lesquelles s'y sont trouvées au nombre de quatorze nations, à savoir: les Achipoés, les Malamechs et les Noquets, habitant le dit lieu de Sainte-Marie du Sault, et les Banabéouiks et Makomiteks, les Poulteattemis,

Oumalominis, Sassassaouacottons, habitant dans la baye nommée des Puans, et lesquels se sont chargez de le faire savoir à leurs voisins qui sont les Illinois, Mascouttins, Outtougamis et autres nations; les Christinos, Assinopols, Aumoussonnites, Outaouois, Bouscouttons, Niscaks et Masquikoukioeks, tous habitans des terres du nord et proches voisins de la mer, lesquels se sont chargez de le dire et faire savoir à leurs voisins, que l'on tient estre en très grand nombre, habitant sur le bord de la mer mesme; — auxquels, en présence des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus et de tous les François cy-après nommez, nous avons fait faire lecture de nostre dicte commission et ycelle fait interpréter en leur langue par le sieur Nicolas Perrot, interprete pour Sa Majesté en cette partie, afin qu'ils n'en puissent ignorer, fesant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du christianisme, et proche d'ycelle un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au nom du très-haut, très-puissant et très-redouté monarque Louis XIV<sup>e</sup> du nom, très chrestien roy de France et de Navarre, nous prenons possession du dit lieu Sainte-Marie du Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientoton et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contiguës et adjacentes, iceux tant descouverts qu'à descouvrir, qui se bornent d'un costé aux mers du Nord et de l'Ouest, et de l'autre costé à la mer du Sud, comme de toute leur longitude ou profondeur — levant à chacune des dites trois fois un gazon de terre en criant: « Vive le Roy », et le faisant crier à toute l'assemblée, tant françoise que sauvage, déclarant aux dites nations cy-dessus que dorénavant, comme dès à présent, ils estoient relevants de Sa Majesté, sujets à subir ses lois et suivre ses coutumes, leur promettant toute pro-

tection et secours de sa part contre l'incurse ou invasion de leurs ennemis, déclarant à tous autres potentats, princes, souverains, tant Estats que Républiques, eux ou leurs sujets, qu'ils ne peuvent ny ne doivent s'emparer, n'y s'habituer en aucun lieu de ce dit pays, que sous le bon plaisir de Sa Majesté très-Chrestienne et de celuy qui gouvernera le pays de sa part, à peine d'en encourir sa haine et les efforts de ses armes; et afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché au derrière des armoiries de France extrait de nostre présent procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées, lesquelles estoient toutes présentes.

« Fait à Sainte-Marie du Sault, le 14<sup>e</sup> jour de juin, l'an de grâce 1671, aux présences des Révérends Pères: le Révérend Père Claude d'Ablon, supérieur des missions de ces pays-là: le Révérend Père Gabriel Dreuilletes, le Révérend Père Claude Allouëz, le Révérend Père André, tous de la Compagnie de Jésus, et du sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie; le sieur Jolliet, Jacques Mogras, habitant des Trois-Rivières, Pierre Moreau, sieur de la Taupine, soldat de la garnison du chasteau de Québec, Denis Masse, François de Chavigny, sieur de la Chevrottière, Jacques Lagillier, Jean Mayseré, Nicolas Dupuis, François Bibaud, Jacques Joviel, Pierre Porteret, Robert Duprat, Vital Driol, Guillaume Bonhomme et autres témoins <sup>1</sup>.

(Suivaient sur l'original des figures d'animaux tracées par les chefs des nations sauvages.)

« Ainsy signé:

« DAUMONT DE SAINT-LUSSON. »

1. Dans la collection de documents historiques de Brodhead, les dernières lignes de ce procès-verbal se lisent comme suit : « Done at St. Mary of the

Nicolas Perrot rapporte que quelques représentants d'autres nations, arrivés après coup, reconnurent aussi le roi de France comme leur souverain et protecteur. Il dit aussi que les sieurs Jolliet, Mográs, Moreau, Masse, Chavigny, Lagillier, Mayseré, Dupuis, Bibaud (ou Bidaud), Joviel, Porteret, Duprat, Driol et Bonhomme, présents à la cérémonie du 14 juin, étaient « des Français qui se trouvaient sur les lieux en traite ». Il ajoute : « Cela (la prise de possession) fut exécuté suivant l'instruction donnée par M. Talon... Toutes ces nations s'en retournèrent chacune chez elle, et vécurent plusieurs années sans aucun trouble de part et d'autre. »

C'est à la gloire éternelle de la France d'avoir cherché à civiliser les Sauvages partout, en Amérique, où son influence pouvait se faire sentir, à l'inverse d'autres pays d'Europe qui s'employèrent cruellement à les écraser et à les faire disparaître. Si quelquefois des Français abusèrent de la faiblesse des Indiens aux prises avec leur funeste passion pour l'eau-de-vie, d'autres Français, comme les Montmorency-Laval, les Allouéz, les La Durantais, et comme le roi de France lui-même, s'interposèrent pour les protéger.

La page de nos annales qui relate la réunion historique du Sault-Sainte-Marie est relativement peu connue; elle le serait davantage si elle était tachée de sang; elle le

---

Falls, on the 14th June, in the year of Grace 1671, in the presence of the Reverend Fathers : the Reverend Father Claude Dablon, superior of the mission in this country, the Rev. Father Gabriel Drouillets, the Rev. Father Claude Allouéz, the Rev. Father André, all of the Company of Jesus; and of sieur Nas. Perrot, his Majesty's Interpreter in these parts; sieur Jolliet, Jacques Mográs, an inhabitant of Three Rivers, Pierre Moreau dit de la Toupine, a soldier belonging to the garrison of the Castle of Quebec, Denis Masse, François de Chavigny, sieur de la Chevrotière, Jacques Lagillier, Jean Mayseré, Nas. Dupuis, François Bidaud, Jacques Joniel, Pierre Porteret, Robert Duprat, Vital Oriol, Guillaume.»

La mission du Sault-Sainte-Marie, où eut lieu la cérémonie du 14 juin 1671, était située au sud du détroit qui sépare le lac Supérieur du lac Huron. Les Jésuites [ont eu, jusqu'à ces dernières décades,] deux missions au Sault-Sainte-Marie: l'une au sud, sur le territoire américain (état du Michigan), l'autre au nord, sur le territoire canadien (province d'Ontario).

deviendra tout à fait lorsqu'elle aura été transcrite sur la toile par un de nos artistes.

Le Père d'Ablon donne des détails intéressants sur cette cérémonie de prise de possession, au cours de laquelle les Français « pour lors en ce lieu » chantèrent le « Vexilla Regis », l'« Exaudiat » et le « Te Deum », à la grande admiration des Sauvages. Louis Jolliet, l'ancien séminariste de Monseigneur de Laval, qui était familier avec la mélodie grégorienne, dut prendre part à ce concert d'hymnes sacrées. Par lui la Nouvelle-France s'unissait à l'ancienne dans cette imposante manifestation. Après le cérémonie officielle, le Père Claude Allouëz fit un discours aux Sauvages. Il leur parla du roi de France, et, comme il était « bien versé en leur langue et en leurs façons de faire », il produisit un grand effet sur son auditoire, qui, du reste, connaissait déjà et admirait ce vaillant athlète des missions de l'ouest. Certes il y avait de l'exagération dans son éloge de Louis XIV, le « grand Capitaine de la France »; mais l'hyperbole était en quelque sorte de rigueur dans les discours d'apparat chez les Sauvages, et l'on savait à quoi s'en tenir sur ce côté artistique des harangues aux enfants de la forêt.

#### DISCOURS DU PÈRE ALLOUËZ <sup>1</sup>

« Voici une bonne affaire qui se présente à vous, mes frères — dit le vaillant missionnaire — une grande et importante affaire, qui fait le sujet de ce conseil. Jetez les yeux sur la Croix qui est si haut élevée au-dessus de vos têtes: c'est où Jésus-Christ, fils de Dieu, s'étant fait homme pour l'amour des hommes, a voulu être attaché et a voulu mourir, afin de satisfaire à son Père Eternel pour nos péchés. Il est le maître de nos vies, du Ciel et

---

[1. Relations des Jésuites, Ed. de Québec, 1858, année 1671, p. 27.]

de la Terre et des Enfers; c'est Celui dont je vous parle toujours, et dont j'ai porté le nom et la parole en toutes ces contrées. Mais regardez en même temps cet autre poteau, où sont attachées les armoiries du grand Capitaine de la France, que nous appelons le Roy. Il demeure au delà de la mer, il est le Capitaine des plus grands capitaines, et n'a pas son pareil au monde. Tous les capitaines que vous avez jamais vus, et dont vous avez entendu parler, ne sont que des enfants auprès de lui: il est grand comme un arbre, et eux ne sont que comme des petites plantes qu'on foule aux pieds en marchant. Vous connaissez Onnontio, ce célèbre capitaine de Québec; vous savez et vous expérimentez qu'il est la terreur des Iroquois, et son nom seul les fait trembler, depuis qu'il a désolé leur pays et qu'il a porté le feu dans leurs bourgades; il y a au delà de la mer dix mille Onnontios comme celui-là, qui ne sont que les soldats de ce Grand Capitaine, notre grand Roy dont je parle. Quand il dit le mot: « Je vais en Guerre », tout le monde obéit, et ces dix mille Capitaines lèvent des Compagnies de cent soldats chacune, et par mer et par terre: les uns s'embarquent en des navires au nombre de cent et de deux cents, tels que vous en avez vus à Québec; vos canots ne portent que quatre à cinq hommes, et dix ou douze tout au plus; nos navires de France en portent quatre ou cinq cents, et même jusqu'à mille. Les autres sont en guerre par terre, mais en si grand nombre qu'étant rangés en file deux à deux, ils tiendraient plus de place qu'il n'y en a d'ici à Mississaquenk, quoique nous y comptions plus de vingt lieues. Quand il attaque, il est plus redoutable que le tonnerre, la terre tremble, l'air et la mer sont en feu par la décharge de ses canons . . . On le va voir de toutes les parties de la terre pour l'écouter et pour l'admirer. C'est lui seul qui décide toutes les affaires du monde.

Que dirai-je de ses richesses? Vous vous estimez riches quand vous avez dix à douze sacs de blé, quelques haches, rassades, chaudières, ou autres choses semblables. Il a des villes à lui plus que vous n'êtes d'hommes dans tous ces pays, à cinq cents lieues à la ronde; dans chaque ville il y a des magasins où l'on trouverait des haches assez pour couper tous vos bois, des chaudières pour cuire tous vos orignaux, et de la rassade pour emplir toutes vos cabanes; sa maison est plus longue qu'il n'y a d'ici au haut du Sault (plus de demi-lieue), plus haute que les plus grands de vos arbres, et elle contient plus de familles que la plus grande de vos bourgades n'en peut comprendre... Réjouissez-vous, car c'est lui, c'est ce grand Roy qui sera désormais votre protecteur et votre père.»

Les chefs des nations répondirent par d'unanimes approbations.

Monsieur de Saint-Lusson prit la parole après le Père Allouëz. Il s'exprima « d'une façon guerrière et éloquente », et assura les nations réunies de la protection du Roy.

Toute la cérémonie se termina par « un beau feu de joye, qui fut allumé le soir, et où le « TeDeum » fut chanté pour remercier Dieu, au nom de ces pauvres peuples, de ce qu'ils estoient à présent les sujets d'un si grand et si puissant Monarque. »

On avait échangé des présents de part et d'autre, et l'on peut juger de la valeur de ceux que reçut le subdélégué par le passage suivant d'une lettre de Talon, datée du 2 novembre 1671 :

« Le sieur de Saint-Lusson est revenu après avoir poussé jusqu'à près de cinq cens lieues d'icy, planté la Croix et arboré les armes du Roy en présence de dix-sept nations sauvages assemblées de toutes parts à ce sujet, toutes lesquelles se sont volontairement soumises à la do-

mination de Sa Majesté qu'elles regardent uniquement comme leur souverain et protecteur...

« Le voyage que le dit sieur de Saint-Lusson a fait pour la découverte de la Mer du Sud comme pour celle de la mine de cuivre ne coustera rien au Roy. Je n'en mets rien dans mes estats parce qu'ayant fait des présents aux Sauvages des terres desquels il a pris possession, il en a réciproquement reçu d'eux en castors qui peuvent remplacer la dépense. »

Bacqueville de la Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, donne des détails additionnels assez curieux sur la cérémonie du 14 juin 1671 :

« Le subdélégué<sup>1</sup>, dit-il, attacha ensuite au poteau une plaque de fer sur laquelle les armes du Roy étaient peintes. Il en fit un procès-verbal où il fit signer toutes les nations, qui pour leur seing mirent des marques de leurs famille; les uns mettoient un castor, les autres une loutre, un éturgeon, un chevreuil ou un orignac. On fit d'autres procès-verbaux qui ne furent signés que des Français qui y assistèrent. On en glissa adroitement un entre le bois et la plaque, qui y demeura peu de temps, car à peine fut-on séparé qu'ils déclouèrent la plaque, jetèrent le procès-verbal au feu, et rattachèrent les armes du Roy, craignant que cette écriture ne fust un sort qui feroit mourir tous ceux qui habiteroient ou fréquenteroient cette terre. Le subdélégué eut ordre, après la prise de possession, de faire la découverte d'une mine de cuivre au lac Supérieur, en la rivière Antonagan, mais sa conduite fut si irrégulière dans cette entreprise, pour ne rien dire de plus fort, que je me contenterai de rapporter

---

1. La Potherie ne mentionne même pas le nom de Saint-Lusson, et semble vouloir faire jouer le rôle principal à Nicolas Perrot dans toute cette cérémonie.

qu'on le fit passer dans la Cadie pour le renvoyer en France. »<sup>1</sup>

Ces dernières lignes, si elles étaient d'un homme impartial, donneraient peut-être l'explication de l'apparente parcimonie de Talon à l'égard de Saint-Lusson.

La Potherie continue :

« La découverte de la mer du Sud tenoit fort à cœur à M. Talon, qui jeta les yeux sur le sieur Jolliet pour en faire la tentative. Il (Jolliet) avoit voyagé chez les Outaouacks; les connoissances qu'il avoit déjà de ces pais pouvoient lui donner assez de lumière pour faire cette découverte. Son voyage ne fut qu'une enchaînement d'aventures qui feroient seules un volume; mais pour couper court, il pénétra jusques aux Akancas, qui demeurent à trois cens lieues de l'embouchure du Mississipi. »<sup>2</sup>

Jolliet avoit rédigé des cartes très précieuses des régions qu'il avoit parcourues dans ses deux premiers voyages chez les Outaouacs; les nombreux portages, chutes, rapides, lacs et rivières des pays qu'il avoit traversés y étaient indiqués avec soin, et ce fut sans doute ces importants travaux de cartographie, comme aussi sa connaissance des langues huronne et algonquine, son courage, sa probité, son instruction, son tact, qui valurent au jeune explorateur canadien d'être choisi par Talon et Frontenac pour une mission aussi exceptionnellement difficile

---

1. « M. de Saint-Lusson s'embarqua pour la France cette année même (1671) sur le « Saint-Jean-Baptiste », et arriva à Dieppe le 10 janvier 1672. Il conduisait avec lui un orignal vivant, âgé d'environ six mois, un renard et douze grandes outardes, qu'il s'empressa d'aller présenter au Roi. Ce navire, qui étoit de trois cents tonneaux portoit dix mille livres de castor, valant alors quatre francs et demi la livre, quatre cents peaux d'orignaux, diverses pierres, du bois, de la poix et beaucoup d'autres productions du pays ». — Note de l'abbé Faillon.

2. La bourgade d'Akansea, où se rendit Jolliet, n'étoit éloignée que de cent lieues du golfe du Mexique, en ligne droite.

que celle d'aller à la découverte d'un passage conduisant à la Mer du Sud<sup>1</sup>.

A Québec, on connaissait de nom la rivière Mississippi, et l'on savait que sa course générale, dans sa partie supérieure, était du nord au sud; mais où cette rivière allait-elle déverser ses eaux? Était-ce dans le golfe du Mexique? était-ce dans le golfe de Californie? était-ce vers le côté nord-est de la Floride? C'est ce mystère qu'il s'agissait de pénétrer.

L'idée de cette exploration appartenait à l'intendant, dont l'initiative éclairée portait sur tous les sujets, et qui avait conçu pour la Nouvelle-France des projets d'une ampleur digne du grand siècle. Cette idée avait plu au roi, qui avait conseillé d'offrir de fortes récompenses à quiconque découvrirait une voie de communication fluviale avec la Mer du Sud<sup>2</sup>.

1. « Ils ne se trompèrent pas dans le choix qu'ils firent du sieur Jolliet, car c'est un jeune homme, natif de ce pays, qui avait pour un tel dessein tous les avantages qu'on peut souhaiter. Il a l'expérience, et la connaissance des langues du pays des Outaouas, où il a passé plusieurs années; il a la conduite et la sagesse qui sont les principales parties pour faire réussir un voyage également dangereux et difficile. Enfin, il a le courage, pour ne rien appréhender où tout est à craindre; aussi a-t-il rempli l'attente qu'on avait de lui, et si, après avoir passé mille sortes de dangers, il ne fût venu malheureusement faire naufrage au port, son canot ayant tourné au-dessous du Sault-Saint-Louis, proche de Montréal, où il a perdu et ses hommes et ses papiers, et d'où il n'a échappé que par une espèce de miracle, il ne laisserait rien à souhaiter au succès de son voyage ». (Introduction au « Récit des voyages et découvertes du P. Jacques Marquette ». — « Relations inédites de la Nouvelle-France », volume II, page 242, édition Douniol).

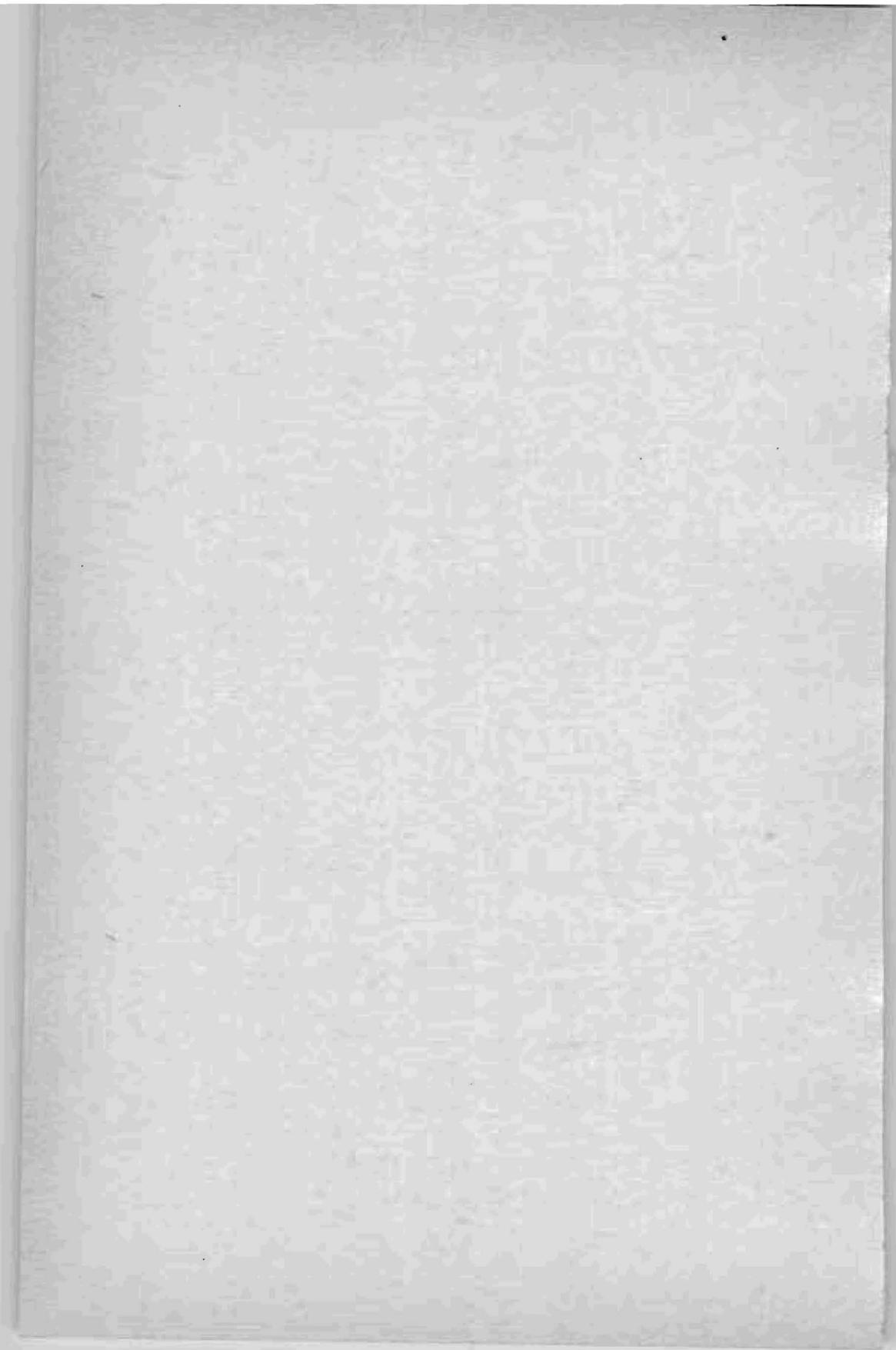
Dans sa « Relation de la découverte de la Mer du Sud », le Père Dablon, supérieur général des Missions de la Compagnie de Jésus, écrit de Québec, à la date du 1er août 1674 :

« Il y a deux ans que M. le comte de Frontenac, notre gouverneur, et M. Talon, alors notre intendant, jugèrent qu'il était important de s'appliquer à la découverte de la mer du Midi, après celle qui a été faite de la mer du Nord... Dans ce dessein, ils ne purent choisir personne qui eût de plus belles qualités que le sieur Jolliet, qui avait déjà fait plusieurs voyages dans ces contrées-là. Et de fait, il s'est acquitté de cette commission avec toute la générosité, toute l'adresse et toute la conduite qu'on pouvait souhaiter.

« Étant arrivé aux Outaouais, M. Jolliet se joignait au P. Marquette qui l'attendait pour cela, et qui depuis longtemps préméditait cette entreprise, l'ayant bien des fois concertée ensemble ».

2. Lettre de Colbert à Talon, écrite de Saint-Germain et datée du 4 juin 1672.

Quant à la politique d'une Nouvelle-France agrandie, elle pouvait avoir des avantages, mais aussi de graves inconvénients. C'est ce qu'avait compris Colbert, qui, dans une lettre adressée à Talon dès le 5 avril 1666, avait signalé les dangers d'une expansion trop rapide. Aussi, tout en encourageant les expéditions qui avaient pour but d'attacher les peuplades sauvages à la France ou de trouver un passage pour communiquer avec la mer de Chine, le ministre de Louis XIV demeura toujours hostile aux essais de colonisation lointaine. Ce qu'il fallait, c'était la consolidation des premiers établissements, c'était la colonisation « de proche en proche », pour employer les termes mêmes des instructions données par le roi au comte de Frontenac « 7 avril 1672 ». Les voyages officiels comme ceux de Saint-Lusson et de Louis Jolliet avaient donc un but autre que celui d'une colonisation immédiate.



## CHAPITRE TROISIÈME

Louis Jolliet envoyé par Frontenac à la découverte du Mississipi — Il se rend en canot d'écorce à Michillimakinac (automne de 1672) — Le Père Jacques Marquette — Bibliographie — Commencement du récit de la découverte du Mississipi — Au pays de la Folle Avoine (1673).

**L**A navigation du Saint-Laurent, au dix-septième siècle, se faisait dans des vaisseaux, bateaux, barques, chaloupes et autres embarcations en bois, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à Montréal. A partir de Montréal, ou plus exactement de Lachine, la navigation vers l'ouest se faisait presque exclusivement en « canots sauvages » ou canots d'écorce de bouleau.

Ce genre d'embarcation est encore en usage au Canada ; mais les canots d'écorce modernes sont souvent plus courts ou plus renflés du milieu que ceux dont se servaient les premiers explorateurs franco-canadiens ; du moins il paraît en être ainsi si l'on s'en rapporte à la description qu'a donnée Gallinée des canots d'autrefois, dans le récit de son voyage de 1669-70 au sault Sainte-Marie. Ce sont, dit-il, « de petits canots d'écorce de bouleau d'environ vingt pieds de long et deux pieds de large, renforcés dedans de varangues et lisses de cèdre fort minces, en sorte qu'un homme le porte aisément, quoique ce bateau puisse porter quatre hommes et huit ou neuf cents livres pesant de bagage. Il s'en fait qui

portent jusqu'à dix ou douze hommes avec leur équipage, mais il faut deux ou trois hommes pour les porter. Cette façon de voyager fait la navigation la plus commune et la plus commode de ce pays, quoiqu'il soit vrai de dire que, quand on est dans un de ces bastiments, on est toujours, non pas à un doigt de la mort, mais à l'épaisseur de cinq ou six feuilles de papier. »

Le grand canot d'écorce moderne a environ vingt pieds de long et trente pouces de large; le petit canot a environ douze pieds de long et vingt-quatre pouces de large.

Gallinée continue: « Il n'y a que les peuples qui parlent algonquin qui bastissent bien ces canots. Les Iroquois se servent pour leurs canots de toutes sortes d'écorces, hormis de celle de bouleau, et bastissent des canots mal faits et fort pesants, qui ne durent au plus qu'un mois, au lieu que ceux des Algonquins, estant conservez, durent cinq à six ans... Il faut se tenir tout le temps qu'on est dans ces canots à genoux ou assis, prenant garde de bien garder l'équilibre, car ces bastiments sont si légers qu'un poids de vingt livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de les faire tourner, mais si prestement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir. Leur fragilité est si grande que de porter un peu sur une pierre ou d'y aborder un peu lourdement est capable de faire un trou, qu'on peut, à la vérité, accommoder avec du bray.

« La commodité de ces canots est grande dans ces rivières qui sont toutes pleines de cataractes ou chutes d'eau et de rapides par lesquels il est impossible de passer aucun bateau, auxquels, quand on est arrivé, on charge canot et bagage sur les épaules, et on va par terre jusques à ce que la navigation soit belle; et pour lors on remet son canot à l'eau et on se rembarque. »

Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, ce ne fut pas à un marin de la vieille France que Talon s'adressa pour être le chef de l'exploration qui devait être couronnée par la découverte du Mississipi; ce fut à un simple traiteur canadien. Il est vrai que ce traiteur était aussi un *très bon canoteur*, au témoignage de Hennepin, qui, par exception, pouvait bien dire une fois la vérité; — que ce *canoteur* avait des connaissances astronomiques, savait dresser des cartes des pays qu'il parcourait, parlait plusieurs langues et avait déjà affronté bien des périls. L'illustre intendant qui avait partagé avec ce jeune Canadien les honneurs d'une discussion sur la logique, en 1666, ne l'avait jamais perdu de vue. Il le savait droit, intelligent, courageux, et le tenait en particulière estime.

On sait que M. Talon obtint la permission de retourner en France en 1672, et qu'il quitta Québec en même temps que le gouverneur M. de Courcelles. Le successeur de ce dernier — Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac — arriva à Québec au mois de septembre de cette même année (1672), et y rencontra l'intendant, dont il devait continuer l'administration pendant un certain temps <sup>1</sup>.

Talon fit part à Frontenac des intentions du roi et de Colbert relativement aux affaires de la colonie et aux explorations lointaines; et ce fut ainsi que le nouveau gouverneur apprit le nom de Louis Jolliet et ce que l'on pouvait attendre de ce jeune «-créole » <sup>2</sup>.

---

1. Jusqu'à l'arrivée de M. Jacques Duchesneau, en 1675. « Homme d'action, M. de Frontenac entra avec énergie dans l'exercice des fonctions de gouverneur et d'intendant; à la cour, on n'avait pas nommé de successeur à M. Talon, soit parce qu'on n'y était pas assuré du retour de celui-ci, soit parce qu'on craignait que le caractère impérieux de Frontenac ne lui permit pas de se contenter patiemment d'une autorité partagée ». — Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, page 88.

2. Charlevoix a employé ce mot pour désigner les Franco-Canadiens.

Jolliet regut les instructions de Frontenac<sup>1</sup>; il consentit à se charger de l'exploration projetée, et partit pour Montréal afin d'y compléter ses préparatifs de voyage. Il importait de ne pas perdre de temps et d'arriver au poste de Michillimakinac, à l'entrée du « goulot » qui relie le lac Huron au lac Michigan, avant la saison de l'hiver<sup>2</sup>. Il s'occupa donc sans délai de se procurer un bon canot et des canotiers habiles, de faire la provision ordinaire de farine et de viande séchée, puis d'acheter des articles de fabrication française pour donner en présents aux chefs des nations inconnues vers lesquelles il allait se diriger. Il n'oublia pas les instruments d'astronomie et tout ce qu'il fallait pour dresser des cartes et écrire son journal de voyage. Profitant des derniers beaux jours de l'automne de 1672, il se mit en route avec ses canotiers, plongeant d'une main habile son aviron dans l'onde transparente, guidant d'un bras et d'un œil sûrs la légère embarcation qui devait franchir des centaines de lieues en quelques semaines, se cabanant le soir sur les rives désertes des lacs et des rivières, faisant « por-

1. D'après ces instructions, Jolliet devait passer par le pays des Maskoutens pour atteindre la vallée du Mississipi. Frontenac écrivit à Colbert le 2 novembre 1672 : « M. Talon a aussi jugé expédient pour le service d'envoyer le sieur Jolliet à la découverte de la mer du Sud, par le pays des Maskoutens et la grande rivière qu'ils appellent Mississipi, qu'on croit se descharger dans la mer de Californie. C'est un homme fort entendu dans ces sortes de découvertes et qui a desjà esté jusques auprès de cette grande rivière »...

2. Louis Jolliet se rendit à la mission de Michillimakinac, en 1672, cette mission était « sise non pas dans l'île de ce nom, mais sur le côté nord à l'opposite ».

« Michillimakinac est une Isle fameuse en ces contrées, de plus d'une lieue de diamètre, et escarpée en quelques endroits de si hauts rochers qu'elle se fait descouvrir de plus de douze lieues de loing. Elle est placée justement dans le détroit par lequel le Lac des Hurons et celui des Illinois (Michigan) ont communication. C'est la clef et comme la porte pour tous les peuples du Sud, comme le Sault, (entre le lac Huron et le lac Supérieur) l'est pour ceux du Nord, n'y ayant en ces quartiers que ces deux passages par eau, pour un très grand nombre de nations... si elles veulent se rendre aux habitations françoises ». (Relat. des Jésuites, année 1671, page 36).

Les eaux de Michillimakinac étaient réputées les plus poissonneuses de tous ces pays.